

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 2^e juin 2024

M. le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3211-4 et L. 3212-10.

M. le Délibération n°23 du 22 novembre 2022

Portant délégation de signature à M. Guillaume VALADE Directeur au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, et à M. Sébastien SCHL, Directeur générale adjoint des services.

CONSIDÉRANT que le Président pour donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité par ordre, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Guillaume VALADE assure les fonctions de Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.

CONSIDÉRANT que M. Sébastien SCHL, assure les fonctions de Directeur générale adjoint des services, Responsable de Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social à Limoges Métropole.

N° 25313

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} - Délégation est donnée sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3211-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Guillaume VALADE, Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'habitat.
- Tout acte de décompte, à décompte sous le régime SPICEI, toutes opérations générales d'habitat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 50 000 € HT de la Direction de l'habitat.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'habitat entraînant pas d'engagement réglementaire notamment les plans annuels à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte relatif à l'acte d'engagement.
- Décisions relatives et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'habitat.
- Établissement de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de qualité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction de l'habitat.
- Arrivements aux règlements intérieurs des aires d'accueil des gens du voyage et des aires de grands séjours.
- Certificats de présence et de séjour sur les aires d'accueil des gens du voyage et les aires de grands séjours.
- Tout acte de commande adressé de la Société d'équipement du Limousin (SEL) pour la partie habitation.
- Tout acte de commande (S&L) pour le traitement de nouveaux dossiers de travaux pour les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou pour les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH R&U).
- Tout acte de commande (S&L) pour la partie d'habitat existant.
- Tout courrier informant le propriétaire bailleur (et information localisée) que, suite à un agrèvement par son locataire ou un trouble au voisin, son logement ne fera l'objet d'une visite de contrôle par l'opérateur CORM de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Guillaume VALADE, Directeur au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social

1 DOCUMENT - Publié le 3 Juin 2024



ARR_SIGN_25313_VALADE.pdf
(.pdf, 159,2 Ko)

 TÉLÉCHARGER